

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**une motion de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-CN)  
au sujet d'un aménagement de la rétribution à prix coûtant du courant  
injecté (RPC)**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Bernhard, Laurent

## Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: une motion de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-CN) au sujet d'un aménagement de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), 2012 - 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 19.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Energie	1
Alternativenergien	1

# Abkürzungsverzeichnis

**UREK-NR** Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates  
**KEV** Kostendeckende Einspeisevergütung

---

**CEATE-CN** Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national

**RPC** Rétribution à prix coûtant du courant injecté

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Alternativenergien

**MOTION**  
DATUM: 14.12.2012  
LAURENT BERNHARD

Lors de la session d'hiver, le Conseil national s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'**une motion** de sa commission de l'environnement, **de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-CN) au sujet d'un aménagement de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)**. Le texte préconise la création de deux catégories d'installations ayant droit à cet instrument, en particulier les installations photovoltaïques. La motion prévoit que les petites installations d'une puissance inférieure à 10 kilowatt reçoivent des aides aux investissements et que celles qui dépassant ce seuil aient droit à la RPC durant une période réduite de dix à quinze ans et éventuellement à des aides aux investissements.<sup>1</sup>

**MOTION**  
DATUM: 17.09.2013  
LAURENT BERNHARD

Le compromis trouvé dans le cadre de la modification de la loi sur l'énergie a rendu obsolète une motion de la CEATE-CN demandant **d'exclure du système de rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) les installations photovoltaïques d'une puissance inférieure à 10 kilowatts**. Le texte, qui avait obtenu une majorité au sein du Conseil national l'année passée, a finalement été rejeté par la chambre du peuple en septembre après que le Conseil des Etats ait apporté une modification en juin de l'année sous revue.<sup>2</sup>

---

1) BO CN, 2012, p. 2236 ss.

2) BO CE, 2013, p. 390 s.; BO CN, 2013, p. 1430.